

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement des rues Albéric Pont et Commandant Charcot à Lyon 5°, d'une parcelle de terrain nu de 133 mètres carrés située 52, rue Commandant Charcot, cadastrée sous le numéro 87 de la section BO, à détacher de la propriété appartenant aux époux Faure.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, les intéressés céderaient la parcelle en cause au prix de 50 000 F admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à l'exécution des divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété concernée, notamment la reconstruction au nouvel alignement de la clôture, le tout estimé à 160 000 F TTC ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034 - et celle résultant des travaux au compte 231 510 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,